



# Locations Eté 2024

## Tarifs - Règlements

### Location pour **non-membres** :

Afin de préserver le droit et la priorité aux terrains aux membres du club été, toute réservation de location par des non membres, **jouant entre eux**, ne pourra s'effectuer **que maximum 48 heures à l'avance** et sur les terrains restants disponibles à ce moment-là.

Il ne peut y avoir de décompte financier si un membre du club devait être un des joueurs d'une location.

Chaque membre été du club ont, à leur disposition, 3 invitations qui sont soumises au règlement d'ordre intérieur du club été.

Les locations pour les non-membres ne pourront avoir lieu ni les jours fériés, ni après 16h00 **avant le 1 juillet**. Les noms de tous les locataires figureront sur la réservation. Un N° de Gsm de contact est requis lors de toute réservation.

Location pour 1 terrain en semaine et avant 16h : 17 €/h

A partir de 16h00, w-e et jour férié : 20€/h

Réservation directement au bar ou au **04/278.31.72**.

N.B. Tous les joueurs sont censés connaître et appliquer notre R.O.I. affiché au club ou visualisable sur notre site.

Si vous désirez vous faire membre du club et alors bénéficiez de ses nombreux avantages :

Infos sur [www.smash51.be](http://www.smash51.be)

Contact : [tc@smash51.be](mailto:tc@smash51.be)

**HEAD**<sup>®</sup>

